PASSEPORT BIOMETRIQUE ET CARTE NATIONALE D'IDENTITE

LISTE DES PIÈCES À FOURNIR

- Votre **pré-demande**, à remplir sur le site **https://ants.gouv.fr** avant votre rendez-vous

(à défaut : un cerfa peut vous être délivré en Mairie, qui doit être complété avant le rendez-vous)

- **1 photo d'identité couleur (de préférence) de moins de six mois**, fond clair et uni, de face, tête nue, sans lunettes, cou et visage dégagé, format 35 x 45 mm.

- **1 justificatif de domicile de moins d'un an à vos nom et prénom** : eau, gaz, électricité, téléphone, assurance habitation, avis d'imposition ou de non-imposition…

A défaut, 1 attestation d'hébergement, le justificatif de domicile et la copie du titre d'identité de l'hébergeant

- Pour un mineur, le titre d'identité du parent qui l'accompagne au rendez-vous

SI RENOUVELLEMENT DE CARTE D'IDENTITÉ

- La carte à renouveler

- Si perte ou vol : 1 timbre fiscal à 25 euros

- Si perte : déclaration de perte (à défaut, déclaration établie en Mairie)

- Si vol : Déclaration de vol établie en gendarmerie, commissariat ou autre

SI RENOUVELLEMENT DE PASSEPORT

- Le passeport à renouveler

- Mineur de moins de 15 ans, 1 timbre fiscal à 17 €

- Mineur de 15 à 18 ans, 1 timbre fiscal à 42 €

- Majeur, 1 timbre fiscal à 86 €

- Si perte : déclaration de perte (à défaut, déclaration établie en Mairie)

- Si vol : déclaration de vol établie en gendarmerie, commissariat ou autre administration

SI RENOUVELLEMENT POUR CHANGEMENT D'IDENTITÉ

- Copie intégrale d'acte de naissance de moins de 3 mois contenant la mention du changement

DEMANDEUR SOUS TUTELLE

- Courrier du tuteur disant être informé de la démarche et copie de la carte professionnelle

ENFANT MINEUR, SI SÉPARATION et/ou DIVORCE DES PARENTS

- Convention ou jugement

- En cas de garde alternée de l'enfant : Carte d'identité du parent présent au rendez-vous, copie de la carte de la carte de l'autre parent, justificatif de domicile de moins d'un an de chaque parent.